Séance publique du 18 décembre 2000

Délibération n° 2000-6022

commission principale :	domaine et administration générale
commune (s) :	Lyon 7°
objet :	**Cession, à M. Krifa Jabir, d'un local commercial et d'un appartement dans un immeuble en copropriété situé 50, rue Montesquieu**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'opération Gryphe-Marseille, la communauté urbaine de Lyon a acquis, par actes en date des 28 février et 18 mars 1991, quatre lots de copropriété dans un immeuble situé 50, rue Montesquieu à Lyon 7°.

Il s'agit d'un local commercial en rez-de-chaussée de 16 mètres carrés, d'une cave de 10 mètres carrés et d'un appartement de 37 mètres carrés (formant deux lots) au 4° étage.

Cependant, l'opération Gryphe-Marseille ayant évolué et les emprises foncières étant modifiées, la Communauté urbaine, qui ne possède que ces quatre lots dans cet immeuble trop vétustes pour être loués, a accepté de les vendre à monsieur Krifa Jabir.

Aux termes du compromis qui est présenté et compte tenu des motifs exposés, cette cession interviendrait au prix de 100 000 F, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu les actes d'acquisition en date des 28 février et 18 mars 1991 ;

Ouï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à prendre toutes les dispositions en vue de cette cession, aux conditions sus-indiquées, notamment à signer, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

2° - La recette fera l'objet des mouvements comptables suivants pour l'exercice 2001 :

- produit de la cession : 100 000 F en recettes - compte 775 100 - fonction 824,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 165 000 F :

. en dépenses : compte 675 100 - fonction 824,
. en recettes : compte 211 800 - fonction 824,

- moins-value réalisée sur la vente du bien : 65 000 F :

. en recettes : compte 776 100 - fonction 01,
. en dépenses : compte 190 000 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,